

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

2. Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour couvrir les besoins ponctuels de financement entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

A ce titre 2 banques ont été consultées : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. 2 offres ont été reçues et après étude des conditions proposées, c'est la Caisse d'Epargne qui a présenté la meilleure offre.

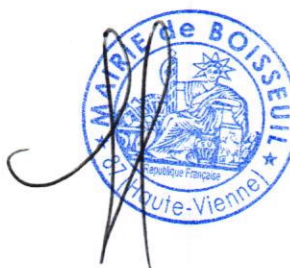
Il est ainsi proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive à compter de la date de signature du contrat aux conditions suivantes :

- montant : 300 000 €,
- durée : 12 mois,
- taux d'intérêt : Ester à 3,652 % au 1^{er} septembre 2023 + 0,64 % maximum.
- base de calcul : exact/360,
- process de traitement automatique :
 - o tirage : crédit d'office,
 - o remboursement : débit d'office,
- demande de tirage : aucun montant minimum,
- demande de remboursement : aucun montant minimum,
- paiement des intérêts : trimestre civil par débit d'office,
- frais de dossier : néant,
- commission d'engagement : 0,10 % du montant,
- commission de mouvement : néant,
- commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de 300 000 € consentie pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------



Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT